

1976
TOUTE
PERSONNE
A DROIT
A LA DIGNITE
HUMAINE

40
ANS

LES PAUVRES
SONT-ILS
UN PROBLEME?
2016

LOI ORGANIQUE

Le 21 octobre JOURNEE DE REFLEXION AU BRASS -FOREST
info, programme et inscriptions www.cpasforest.irisnet.be

CPAS
OCMW
VORST-FOREST

lessio

Le compte rendu

- I. Genèse de la journée
- II. Introduction
- III. Volet socio-historique
- IV. CPAS en 2016 vu par ses acteurs
- V. Les perspectives
- VI. Regards sur la prise en charge de la pauvreté et mobilisation
- VII. Conférence gesticulée « Un pauvre c'est comme un compte en banque ça se gère »

I. Genèse de la journée

2016, était une belle occasion de marquer notre attachement à l'élan d'émancipation porté par la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976. En cohérence avec les valeurs de dignité humaine, d'engagement et de conscience du travail social, le Président a souhaité réfléchir à l'actualité de ces valeurs au sein de notre institution. C'est ainsi que la journée s'est construite avant tout à destination des travailleurs du CPAS de Forest, assistants sociaux comme ceux des services de support. Outre les vertus de s'extraire en équipes des tâches quotidiennes, celle de s'interroger sur la mission originelle qui nous est confiée a constitué le fil conducteur de la journée. La participation de Sébastien Gratoir, professeur à l'IESSID de la Haute Ecole PHSpaak, dès les ébauches du projet a pu orienter les messages aussi vers les générations futures d'assistants sociaux. Pour des raisons de calendrier, les prémises de la journée ont été partagées avec les étudiants de BAC3 AS et des élèves de l'enseignement général. L'ouverture au public, donc aux acteurs du secteur dans la seconde partie de la journée a permis les rencontres et la reconnaissance mutuelle et de faire écho à des enjeux de mobilisation

La journée s'est déroulée au centre culturel La Brass rassemblant environ 75 travailleurs du CPAS de Forest pour la matinée et autant d'un public composite l'après-midi.

II. Introduction

Stéphane Roberti Président du CPAS de Forest, souhaite la bienvenue à chacun, remercie l'engagement de l'IESSID, réaffirme l'importance de l'utopie de la dignité humaine et du contexte hostile de contraction de l'accès aux droits par l'émergence du PIIS et les attaques contre le secret professionnel. Il en profite pour remercier chacun et en particulier Mesdames Debras et Sauvage qui font face au manque d'effectifs dans la ligne hiérarchique.

Julie Debras, Secrétaire faisant fonction du CPAS, remercie les organisateurs et se réjouit de la participation des travailleurs à cette journée de réflexion pour donner du sens aux tâches quotidiennes et de la dynamique de groupe ainsi induite.

La loi organique pose question aux jeunes, Gil Renders.

Un travail préalable a été proposé à deux classes d'adolescents d'écoles forestoises au printemps 2016. Nous avons soumis les articles premier et 57 de la loi organique à leur regard de jeunes comme qualité de curiosité et de sagacité. Gil Renders représente ses camarades pour présenter ce travail de formulation de questions. Ces interrogations lancent les réflexions des experts de terrain.

Au sujet de l'article premier :

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. »

- « Toute personne », un droit universel ou conditionné à certains critères, lesquels ?
- Quid de l'aide sociale ? quel est le rôle de l'assistant social ? passeur ou contrôleur ?
- Qu'est-ce que la dignité humaine ? Qui la définit ? l'utilisateur ? l'assistant social ?

Au sujet de l'article 57 :

« Sans préjudice des dispositions de l'article 57ter, le centre public d'action sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles **l'aide due par la collectivité.**

Il assure non seulement **une aide palliative ou curative**, mais encore une **aide préventive**. Il encourage **la participation sociale des usagers**. **Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.** »

- La collectivité perçoit-elle encore sa participation à l'aide sociale comme un devoir de citoyen?
- Le CPAS est-il encore en mesure aujourd'hui un aide préventive?
- Les outils comme le PIIS permettent-ils aux assistants sociaux de proposer une aide sociale, a fortiori préventive ?

Ces questions seront reprises au terme de la matinée, pour leur soumettre des éléments de réponse.

III. Contexte socio-historique de l'émergence de la loi organique et évolution de ce droit.

Animation par groupe, situation sur une ligne du temps de faits historiques (documents iconographiques ou textuels) permettent d'inscrire la loi organique dans l'histoire globale, la conjoncture socio-économique et l'histoire des idées.

Éléments à positionner sur la ligne du temps

| | | |
|----------|-------|--|
| XIè | Icon. | Le seigneur qui protège contre les impôts |
| XIVè | Icon. | Peste Noire en Europe |
| XIVè | Icon. | Pauvres contrôlés pour garantir travail |
| Fin XVIè | Icon. | Charité chrétienne -1644 |
| A fixer | Icon. | Workhouses |
| 1636 | Icon. | Le méreau |
| 1765 | Txt | Edit de Marie Thérèse Tables du Saint Esprit |
| 1789 | Icon. | Révolution française |
| 1846 | Icon. | La sébile à quêter |
| 1850 | Icon. | Révolution industrielle |
| 1865 | Icon. | Nouvel Hospice Van Aa |
| 1891 | Txt | Loi qui impose l'assistance médicale gratuite au niveau communal |
| 1895 | Txt | Commission royale Définition des trois types de pauvres |
| 1914-18 | Icon. | Guerre des tranchées |
| 1914-18 | Icon. | Carte géopolitique triple entente vs alliance |

| | | |
|---------|-----------|--|
| 1920-4 | Txt | Rapports sociaux avant CAP |
| 1925 | Txt | Création des CAP |
| 1931-6 | Txt | Rapports sociaux après CAP |
| 1939-45 | Icon. | Rationnement Pain |
| 1939-45 | Icon. | Aviation |
| 1939-45 | Icon. | We can do it |
| 1945-73 | Icon. | Trente glorieuses, consommation de masse |
| 1948 | Icon. | Vote des femmes |
| 46-66 | Txt | Table ronde UVCB pour réformer l'aide sociale |
| 1964 | Icon. | Conventions migratoires travailleurs |
| 1964 | Icon./txt | Campagne travailleurs étrangers |
| 1968 | Icon. | Assassinat Martin Luther King |
| 1973-4 | Icon | Choc pétrolier |
| 1976 | Txt | LOI ORGANIQUE |
| 1989 | Icon. | Chute du mur de Berlin |
| 1991-3 | Txt | Loi Onkelinx |
| 1994 | Icon. | Génocide Rwanda |
| 2002 | Txt | Revenu d'Intégration Droit à l'intégration sociale |
| 2004 | Icon | Entrée CPActionSociale |
| 2014 | Txt | Accord de gouvernement |
| 2016 | Txt | PIIS |
| 2016 | Icon. | CPAcharnementSocial |
| 2016 | Txt | RSE-fraude sociale |

Au terme de l'exercice, nous avons pu conclure que la loi organique était l'aboutissement de nombreuses luttes d'émancipation dans le contexte propice de plein emploi et de croissance économique quasiment incontestée. Depuis 1076, les reculs de la vision universaliste et émancipatrice de l'aide sociale sont nombreux, et sans résultat dans la lutte contre la pauvreté. Cependant, la conditionnalité de l'aide sociale a souvent été liée au contexte socioéconomique et au travail (chômage, regain économique d'après-guerre, choc pétrolier,...) avec des aller-retours vers le contrôle social selon la conjoncture.

IV. 2016 ; Le CPAS vu par ses acteurs

Du point de vue des usagers...

Présentation d'une **vidéo** reprenant des témoignages d'étudiants futurs assistants sociaux de l'IESSID ayant par ailleurs recours à l'aide sociale (mais pas du CPAS de Forest). Les modalités de réalisation de ce film nous engagent à ne pas diffuser ces images, toutefois, nous en reprenons ici des citations marquantes.

L'accès au CPAS

« Ce qui est difficile, c'est la procédure : Qui? Quoi? Comment? Avec quelles suites ? »

« Quand les parents n'ont pas les moyens de financer les études, on est obligé d'aller frapper à la porte du CPAS, et surtout quand on se retrouve seul dans une commune qu'on ne connaît pas, c'est encore plus difficile je pense ».

« Cela reste toujours dans un langage juridique, ce n'est pas toujours évident évident. Moi j'ai la chance d'être étudiante et que je peux encore comprendre mais ceux qui ne parlent pas très bien la langue, ils ont beaucoup plus de mal ».

Contrôle et difficultés dans le suivi de la demande

« C'est difficile d'être dépendante, oui. Je suis dépendante de la personne qui a les sous chaque mois».

« On nous reproche les examens qu'on a ratés, on nous demande des preuves comme quoi on a bien été aux remédiations ».

« Tu dois toujours prouver, prouver que tu es capable, de mériter de ce que tu fais et ça c'est très lourd. Comme si je rentrais toujours à la maison et je dois me dire je suis capable, je suis capable et je dois me justifier, me justifier... Le contrôle et la justification c'est quelque chose que je n'aime pas, c'est très lourd. En contrepartie, je reçois de l'aide financière et je dépends d'eux mais se justifier autant... Donc ça veut dire que je ne suis pas vraiment libre, je suis semi-libre... En même temps j'ai besoin de l'aide du CPAS pour vivre pour avoir un toit, pour manger, même si je gagne 850eur, je reste sous le seuil de pauvreté.(...) Quand on est au CPAS on est déjà étiqueté et catégorisé parce que je dépends du CPAS, c'est de l'argent de l'Etat, ce n'est pas mon argent,... J'ai hâte de terminer mes études et d'avoir un diplôme en poche et d'avoir mon argent... Et je n'aurais pas besoin de justifier à mon patron si j'ai bien payé mon loyer si j'ai bien fait ça.. ».

« C'est une pression constante comme par exemple, ici, on m'opresse pour que je trouve un job étudiant parce j'en avais pas l'année passée. Enfin, c'était un choix que j'avais fait parce que j'avais beaucoup d'exams à repasser pendant les grandes vacances et là, et bien, je sais que si je n'en ai pas, je sais pas ce qui va se passer pour moi et c'est vraiment un stress pour moi » (elle pleure)

« On doit plus prouver qu'on a le droit à l'aide sociale, ils sont en train de tout chercher tous les petits points qui feraient qu'on aurait pas le droit à ça... »

Le travail social en CPAS

« J'ai une mauvaise représentation du CPAS, pour moi, c'est comme une usine, ils doivent tout faire à la chaîne... ».

« Ils font ce qu'on leur demande en fait, donc ils récoltent les papiers, des documents de preuves, tout ça... ».

« J'ai l'impression que l'administratif prime tellement qu'il n'y a plus le temps pour tout ce qui a autour. »

« Même du côté des professionnels, on leur donne beaucoup de limites comme seulement 15-20 minutes par intervention. Ce sont des choses que je ne saurais pas faire comme eux. En plus, j'aime beaucoup le contact humain avec les usagers et là il n'y en a presque pas. Enfin, cela commence à disparaître ».

Et demain ?

« Le CPAS m'a beaucoup aidé que ce soit financièrement ou au niveau de mes études, pour ma réorientation. J'ai découvert la cellule screening et j'ai été suivie et très bien orientée, là j'aime vraiment bien ce que je fais ».

« Si j'ai été au CPAS, ce n'est pas parce que je voulais consommer, consommer l'argent du pays... Non j'ai besoin d'être aidée, pour que demain, je sois loin... ».

Du point de vue des travailleurs...

Deux sociologues de l'IESSID (Stefano Guida et Sébastien Gratoir) ont réalisé une enquête avec deux étudiants du master en Ingénierie de l'action sociale de la même école (Khalid Al Jattari et Stéphane Ben Salah). Pour cette recherche-action réalisée sur et par des travailleurs sociaux, la "Méthode d'Analyse en Groupe" (MAG) a été choisie car elle permet de réaliser une analyse "en direct" avec les acteurs interrogés et de mettre en avant les convergences/convergences d'avis sur un sujet sans avoir de conclusion générale. Elle a eu lieu pendant une journée en avril 2016 avec une petite dizaine d'assistant(e)s sociaux(ales) de différents CPAS, à la retraite, en activité ou ayant réalisé un stage en CPAS.

Il leur a été demandé d'amener une histoire qui a eu lieu en CPAS dont ils ont été témoins à propos de la dignité humaine. Après un vote sur les deux histoires qui allaient être analysées, chacun, à plusieurs reprises, donne son interprétation de l'histoire. Comment un AS peut-il agir en respectant la dignité humaine? Les quatre organisateurs de l'enquête ont alors proposé une synthèse des divergences et convergences d'avis entendus ainsi que quelques apports théoriques. Le tout se conclut avec l'accord des acteurs sur cette synthèse et d'éventuels apports, pistes de débat...

Les deux histoires sont très différentes sur le temps permis à l'AS pour réagir à une demande d'un usager.

Dans un cas, il faut répondre à une usagère qui loue un appartement deux chambres alors qu'elle ne peut pas avoir la garde de son enfant (adolescente) suite à un jugement concernant sa santé psychiatrique. Pour elle, sa fille est là ou viendra bientôt... Cette location avec un RIS pour personne isolée pose problème car elle n'est pas reconnue comme cheffe de ménage, ne peut pas avoir l'enfant chez elle... Elle accumule des dettes (propriétaire, ...). Cette femme demande à être reconnue comme mère. La "réalité" de cette dame, de ses besoins, peut être analysée selon plusieurs points de vue : celle de l'AS (la réalité à faire comprendre), de l'usager (sa réalité), le point de vue psychiatrique, juridique, du CPAS, de la famille, de l'enfant, ... Il y a un rapport à la norme (être mère) qui est interrogé sans conclusion claire sur ce qu'il faut faire. L'AS peut prendre le temps pour interroger ces différents acteurs.

Dans un autre cas, la réponse a déjà eu lieu et a été extrêmement rapide. Une AS refuse une AMU à une usagère enceinte car elle est sans-papier, sans pièce d'identité. Pas de demande d'un autre document, pas d'enregistrement, rien. Les acteurs autour de la table sont majoritairement outrés de cette attitude, même s'ils se doutent que cette décision "vient d'en haut". Dans ce cas, la pression de l'institution, du système, du temps, des conditions de travail font que l'AS se retrouve "seule" face à l'usager avec une décision à prendre. Qu'est-ce qui va faire que l'AS va peut-être mettre l'usager dans le "hors social" (R. Castel)?

Tableau des divergences-convergences.

D'un côté, l'AS doit :

- Interroger, déroger à la règle
- Accompagner quoi qu'il arrive
- Informer, signaler
- Donner son avis
- s'assumer comme AS expert
- Élargir le champ d'action
- Connaître son poids dans l'engrenage

D'un autre, il/elle a... :

- Une loyauté envers l'institution
- Un comité décideur, qui doit baliser et éviter « l'arbitraire »
- Une déférence : l'AS exécutant n'est pas responsable
- Un respect à la "dignité", à la citoyenneté par la loi

Comment l'AS peut en arriver à cette attitude extrême?

1. Il/elle peut déjà être *convaincu/e* de cette position (éducation, normes, médias, ...) avant son arrivée en CPAS.
2. Il/elle peut se sentir/vouloir *devenir l'institution* : "je suis le garant de l'argent de l'Etat". Il/elle n'a plus ses valeurs propres.
3. Il/elle peut être dans une *misère de position* (bas salaire, conditions de travail difficiles, ...) face à une *misère de condition* (précarité de l'usager de CPAS) qui le/la pousse à "descendre" le bénéficiaire dans cet équilibre (P. Bourdieu), mettre une distance et éventuellement le mettre *hors-social*.
4. Même s'il/elle est "militant/e", vu la pression, le manque de temps pour analyser correctement chaque situation individuelle, il/elle peut tomber dans le préjugé, la catégorisation, ... *l'objectivation à outrance* (la règle c'est la règle) pour se protéger, se dédouaner de mal faire.
5. L'AS "militant/e" peut essayer de "tenir" dans une *souffrance éthique* (risque de burn-out, de quitter le travail, ...) s'il/elle ne trouve pas des ressources collectives externes ou internes.
6. La fin de la recherche-action s'est terminée sur un question sur *l'aspect politique du travail social* et le besoin ou non que le comité et la présidence doivent être politisés.

V. Réinventer le CPAS ? Des alternatives ?

Animation brainstorming

Il est proposé aux travailleurs du CPAS de Forest de définir la dignité humaine d'une part (3 post it par groupe) et ce qu'il faut pour la remettre au centre du travail social en CPAS (idem). Les mots en italique sont ceux inscrits sur les post its. Ceux qui sont soulignés sont repris plus de deux fois.

Dignité humaine

On peut d'emblée constater que les groupes-composés de manière aléatoire- ont centré leurs idées sur de valeurs bien plus que sur une définition en des termes matériels. Si *la satisfaction des besoins fondamentaux* représente une occurrence significative, le halo de significations d'un *droit fondamental, universel* d'un principe d'*égalité* est largement repris. Si ce droit doit être universel, un pôle se dessine autour de la *définition subjective* de la dignité, de *l'autodétermination des besoins, de l'épanouissement personnel*. Enfin les valeurs de *respect* et de *la reconnaissance* de chacun apparaissent aussi comme constituante de la dignité humaine.

... au centre du travail social

Très large consensus sur la nécessité de disposer du *temps* nécessaire (*augmentation des moyens humains, diminution de la charge administrative*). Celui-ci doit permettre la posture de *l'empathie*, de *l'écoute* qui semble indispensable pour la grande majorité des groupes. Ce soin de la relation d'aide et de *confiance* doit être protégée du *secret professionnel*, de la *reconnaissance mutuelle*. Le *devoir d'information* et le *travail en réseau* apparaissent aussi, souvent conditionnés au temps nécessaire. Retenons encore de cet exercice que certains groupes ont noté que la prise en compte de la dignité humaine au centre du travail social implique une *croyance dans le changement*, l'attachement à des *valeurs*, la *confiance* qu'on accorde à *l'usager* qui doit aller jusqu'à la *défense de ses droits* et à *la remise en question* (du temps !).

Vidéo des 3è AS

Des étudiants de 3^{ème} « assistant social » de l'IESSID rêvent le CPAS de demain... Dans le cadre du cours de déontologie du travail social, une animation a été proposée à des étudiants en 3è bac, soit en fin de cursus. Quelques extraits sont ici repris.

Les travailleurs sociaux sur le terrain :

- C'est bien d'axer le travail sur les jeunes car ils sont l'avenir de demain. Cependant, on les met trop de côté, on est trop dans le contrôle, sans projet, on ne les pousse pas à aller au-delà d'eux-mêmes.
- On voudrait qu'il y ait plus de personnel engagé pour donner plus de temps aux assistants sociaux et aux usagers pour traiter les dossiers avec une meilleure qualité. Il faut valoriser ce travail en offrant aux assistants sociaux des formations et des supervisions individuelles.
- Il faudrait donner plus de temps également, améliorer et rendre l'accueil plus chaleureux en disant « bonjour », offrir un café et dire « au revoir ». Ne pas stigmatiser les usagers et se demander pourquoi certains fraudent. Se mettre plus à la place de l'usager et faire attention au secret professionnel. Ne pas remettre en question le statut d'isolé de l'usager au nombre de brosses à dents présentes lors d'une visite à domicile !
- Se souvenir de l'article 1 de la Loi Organique à propos de la dignité humaine et que le CPAS est là avant tout pour aider et pas pour uniquement contrôler.

Le social et la politique

- On souhaite que la direction laisse plus de marge de manœuvre aux assistants sociaux. Le président d'un CPAS pourrait être élu par les AS.
- Il faut que les AS aillent défendre leurs dossiers devant le comité et informent les usagers de leurs droits concernant ce comité. L'AS doit pouvoir faire poids avec sa voix. Ou encore un rêve... le comité serait composé d'assistants sociaux ayant une ancienneté de 10 ou 15 ans qui ont une réelle connaissance du terrain et des usagers.
- Par essence, le travail social est politisé mais les AS ne doivent pas pour autant rester dans une seule façon de penser. Ils doivent pouvoir garder une certaine neutralité et garder l'intérêt de l'utilisateur en première priorité.
- Il faudrait une même pratique uniformisée cohérente au niveau fédéral et pas politisée en fonction des partis au pouvoir dans chaque commune.
- Le cadre des CPAS est tellement légiféré que si l'AS contournait un petit peu la loi, il aurait plus d'autonomie.

L'allocation universelle... une solution ?

- Cela permet : une aide sociale basée sur l'humain, la dignité humaine, l'équité et non le financier, un droit inconditionnel et universel à une qualité de vie, avec un changement de système, égalitaire pour tous, une lutte contre le chômage et le contrôle, une liberté de faire ce qu'on veut (travailler, s'occuper de ses enfants, ...), ...
- Cependant, les points négatifs ... : les riches risquent de devenir plus riches, les inégalités sociales restent maintenues, c'est un grand budget, la possible augmentation du coût de la vie et diminution de la valeur de l'argent, il y a des dérives possibles (communisme, ...).

Il était une fois... un travail social (TS) et un usager (Us)...

TS – Je pense que vous devez vous activer et surtout soyez responsable ! N'oubliez pas que je suis comme votre père ! Vos bêtises, je les vois !

Us – C'est quoi l'activation ?

TS – On va essayer de vous intégrer car vous n'êtes pas intégré en vous mettant des petits « dispositifs » mais il faut donner du vôtre ! Moi, je ne suis pas du genre « acteur de changement », peut-être mes collègues oui mais pas moi ! Je n'aime pas les profiteurs.

Us – Vous m'enfermez dans une case-cage. Je sais que si j'en sors, je n'aurai pas droit à l'aide. Vous pourriez être plutôt un confident, plus me donner la parole et moins axer tout sur les conditions. Les règles ne sont pas parfaites.

TS – Et moi comment je fais ? J'ai quand même une famille à nourrir, est-ce que vous pensez à nous ?

Us – Et vous pensez à moi ? Sans votre aide, je n'ai rien !

TS – Tu es soumis, tu es soumis... mais moi aussi je suis soumis ! C'est l'institution ! Si je me mets contre elle, je suis dehors ! Tu as une solution pour moi ?

(...)

TS – Moi, ce que j'aime faire, c'est vous visiter, faire une petite visite à domicile et là, je pourrai vous aider.

Us – Ai-je droit à une intimité ? Je peux refuser !

TS – Là vous êtes bien dans la mienne. Je vous accueille, vous m'accueillez ! Vous, votre domicile, c'est l'espace public !

Impasse, que faire ?

Une étudiant – Par exemple, au CPAS de St-Gilles et Forest, on a développé du théâtre action avec des usagers des CPAS et des étudiants de l'IESSID. A partir d'improvisation sur les inégalités sociales qui les touchent, une parole individuelle et collective peut émerger, s'exprimer.

Us – Est-ce que je peux y assister aussi ? Moi comme lui (l'utilisateur), on aurait la parole, c'est ça ?

FIN

Comité de Vigilance en Travail Social

Présentation du Comité de Vigilance en Travail Social, historique de la mobilisation. Présentation du Manifeste du Travail Social. Catherine Bosquet, professeur de Déontologie en travail social à l'IESSID et membre du CVTS.

Le « Manifeste du Travail Social » a été réalisé à l'initiative du Comité de Vigilance en Travail Social (CVTS). Ce comité est né dans la foulée des actions menées, en 2002, pour soutenir deux travailleurs sociaux injustement inculpés pour « traite d'êtres humains » et « association de malfaiteurs » alors qu'ils exerçaient leur fonction dans le cadre d'un service destiné à un public de demandeurs d'asile et sans-papier. Cette accusation avait donné lieu à l'arrestation et à l'incarcération des deux travailleurs. Ces derniers ont été disculpés, après plusieurs semaines d'emprisonnement et au terme d'une procédure pour le moins chaotique.

Cet événement douloureux s'est révélé être le symptôme d'un mal beaucoup plus profond qui s'attaquait sournoisement aux valeurs fondamentales et à la déontologie même du travail social. Un travail social, qui dans de nombreux secteurs, était confronté à la montée des politiques sécuritaires et à la mise en place d'un contrôle social généralisé.

Dès 2003 le CVTS a lancé un « *bureau des plaintes* » auquel les travailleurs sociaux peuvent s'adresser « *lorsqu'ils subissent des pressions en matière de secret professionnel et de déontologie* ». Devant le succès de cette initiative, le CVTS a progressivement élargi ses objectifs, en y incluant notamment la lutte

- contre l'instrumentalisation du travail social à des fins sécuritaires ou répressives,
- pour le maintien des conditions d'exercice du travail social et la réintégration de la déontologie dans la pratique de celui-ci.

Depuis plus de dix ans maintenant, le CVTS recueille les témoignages individuels ou d'équipes attentifs à garder et construire le sens d'une pratique du travail social qui est de plus en plus mise à mal jusque dans ses dimensions éthiques.

Le moment nous semblait venu d'agir collectivement, d'autant que les échos, même hors de la sphère du travail social, esquissent l'image d'une société faite de relations marchandisées et en voie de déshumanisation comme en témoignent les revendications de nombreux secteurs tant publics que privés.

A l'occasion de l'assemblée plénière de 2015, les membres du CVTS ont décidé de s'engager à rédiger un *Manifeste*, avec l'intention de réaffirmer les principes incontournables du travail social et de dénoncer la banalisation du non-respect de ceux-ci. Il résulte d'un processus collectif qui a rassemblé 15 secteurs représentatifs de la diversité du terrain.

Ce *Manifeste* est un outil à disposition des travailleurs sociaux et a également pour ambition de servir d'outil d'interpellation des acteurs politiques pour faire valoir le point de vue du terrain.

C'est désormais la diffusion et l'adhésion du plus grand nombre qui renforcera l'argumentaire, permettant un soutien aux travailleurs de terrain qui pourront s'appuyer sur des principes partagés et affirmés avec force.

Si la démarche de ce *Manifeste* va à contre-courant d'une tendance générale de nos sociétés européennes à durcir le ton et à responsabiliser l'individu en éludant les responsabilités socio-politiques, nous voulons croire que la force du collectif peut servir de rempart pour le respect inconditionnel des droits des gens et la lutte contre les inégalités.

C'est à participer à cela que le CVTS vous invite tous, à titre personnel ou collectif, en signant votre adhésion au *Manifeste*.

En voici un résumé.

Une société qui a fait le choix d'avoir des travailleurs sociaux en son sein se doit de leur garantir les conditions nécessaires à l'exercice de leurs professions.

Au moment où certains mettent en cause le secret professionnel dans les CPAS, quand les secteurs de l'aide et du soin ploient sous la charge de travail, quand les logiques assurantielles et résiduaire se résument à des contrôles sans âme, il est urgent de rappeler les conditions nécessaires et les fondamentaux qui étayent et rendent possible le travail social.

Le travail social repose sur :

- La garantie donnée à chaque individu ou groupe d'affirmer sa place de sujet pleinement inclus dans la société, dans le respect de ses droits fondamentaux et de son autodétermination
- La garantie du secret professionnel qui résulte d'un choix de société fort. Il permet à tous la possibilité d'être entendus sans être jugés, d'être aidés en continuant à décider pour soi et permet aux professionnels de poser des actes en mesurant toutes les conséquences. En cela, il concourt à rendre possible une vie en société
- La garantie que les politiques sociales soient toujours traversées par un souci de justice, d'égalité et d'équité dans l'analyse des situations sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives, et dans l'accompagnement des personnes

Le travail social ne doit dès lors jamais servir à des fins :

- De contrôle
- De garantie de l'ordre public et moral
- De désignation des méritants et des autres

En conséquence et en nous appuyant sur notre expérience (de CVTS) ainsi que sur les nombreuses références internationales en la matière (notamment la Déclaration de principes éthiques en travail social de la FITS), il nous est apparu essentiel de réaffirmer aux travailleurs sociaux, aux institutions et leurs responsables, et à ceux qui déterminent les politiques, les fondamentaux du travail social en les rassemblant dans 4 chapitres /thématiques que voici :

1. La personne est SUJET, et non OBJET, de l'intervention sociale, ce qui implique pour les travailleurs sociaux :
 - De partager avec les personnes ou le groupe concernés une analyse de leur situation sur deux plans simultanés : celui de l'histoire individuelle de la personne ou du groupe, mais surtout celui du contexte socio-politique
 - De partir, selon l'expertise des personnes concernées, de ce qui fait obstacle dans leur situation et non de poser un diagnostic induit par les politiques sociales

- D'expliciter clairement aux usagers le cadre légal de l'intervention sociale et de réfléchir avec ceux-ci aux enjeux en présence pour l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par la situation, pour leur permettre de faire des choix en pleine conscience
 - De construire un climat de confiance fondé sur la transparence et la loyauté, donnant ainsi aux usagers la possibilité de développer leur pouvoir d'agir, pour s'autonomiser tout en restant fidèles à ce qui est important pour eux.
2. Des missions de travail social centrées sur la dignité humaine et la justice sociale :
 - Le travail social et ses acteurs sont uniquement au service de l'émancipation de leur public impliquant une posture juste et respectueuse des personnes
 - Le travail social comporte une dimension critique et subversive qui passe par un nécessaire travail de transformation des structures et des politiques
 3. Un travail en réseau au service des personnes dans le respect du secret professionnel.
Ce qui implique que les équipes de terrain doivent avoir :
 - les moyens de construire des réponses éthiques et déontologiques dans leurs pratiques de réseau et face aux injonctions de partage d'information et connexionnistes.
 - des espaces et des temps de réflexion et de formation, pour adapter les cadres de référence existants aux possibilités qu'apportent les nouvelles technologies.
 4. Un cadre de travail au service du travail social dont les conditions assurent :
 - Le respect du secret professionnel
 - La reconnaissance claire et concrète de l'importance de la place des travailleurs sociaux dans la réflexion sur le travail social sans les considérer comme de simples exécutants
 - Du temps pour l'engagement de débats éthiques entre travailleurs et employeurs
 - Des échanges à propos de l'identité professionnelle des travailleurs sociaux et l'affirmation de celle-ci
 - Un cadre de travail pérenne au niveau des contrats de travail, des salaires, des statuts, des missions,...

Pour ne pas conclure

Ce Manifeste est le fruit d'un processus participatif qui s'ancre tant dans un besoin de dénoncer ce qui ne va pas que dans celui d'affirmer avec force ce qui doit être.

Non, le travail social et ses représentants ne peuvent être les agents de politiques fausement sociales. Oui, les situations de précarité et de vulnérabilité doivent être considérées comme la conséquence du choix d'un certain modèle de société et non pas comme celle d'échecs personnels.

L'histoire du CVTS, depuis ses prémises dans la mobilisation en soutien aux travailleurs sociaux poursuivis jusqu'au projet de rédaction du Manifeste du Travail social, nous permet d'affirmer que la résistance des travailleurs sociaux, leur engagement et leur éthique, sont les remparts indispensables face aux dérives que connaît le travail social.

La publication de ce Manifeste répond à la philosophie de base du CVTS : créer un espace de mobilisation transversal pour tous les travailleurs sociaux, quel que soit leur secteur de travail et leur profession.

Aujourd'hui plus que jamais avec ce Manifeste, nous voudrions non seulement exprimer aux travailleurs sociaux qu'ils ne sont pas seuls, mais aussi leur permettre de participer à la construction de lendemains meilleurs en se saisissant de cet outil, tant pour réfléchir leurs pratiques que pour les défendre et les faire reconnaître.

Ainsi, nous portons l'espoir que ce Manifeste donnera l'occasion à ceux qui s'en saisiront de réfléchir, de débattre et d'agir dans une volonté commune de lutter contre les injustices et de ré-humaniser notre société. Car au-delà de l'ancrage professionnel de cette initiative, il s'agit d'un appel citoyen !

Informations pratiques :

Pour mieux nous connaître : www.comitedevigilance.be

Pour signer le Manifeste, consulter la liste des signataires et le télécharger :

<http://www.comitedevigilance.be/?Manifeste-du-travail-social>

Pour poursuivre la réflexion ensemble, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse courriel info@comitedevigilance.be ou la permanence téléphonique qui se tient tous les jeudis entre 14h et 17h au 02/346.85.87

VI. Regards sur la prise en charge de la pauvreté et mobilisation

Stéphane Roberti souhaite la bienvenue à ceux qui ont rejoint l'assemblée, retrace son attachement à la loi organique, malmenée dans le contexte de restriction de l'aide sociale mais pas moribonde. Il espère en fêter les 50 ans, les 60 ans... Il remercie les intervenants pour leur prise de parole.

Stefano Guida - Sociologue professeur IESSID et chercheur à l'Unité de Recherche en Ingénierie et Action Sociale de la haute Ecole PHSpaak.

Les pauvres sont-ils un problème ? Et si c'est un problème, c'est le problème de qui ?

Je voudrais resituer la question en faisant référence aux travaux de Serge Paugam pour qui la pauvreté est un processus bien plus qu'un état, c'est une situation fluctuante, une période de désaffiliation. Ce n'est plus vu et vécu comme une fatalité mais un passage d'un statut à un autre. Cette évolution induit une responsabilisation individuelle dans la représentation des situations de pauvreté. L'angoisse collective de connaître une situation de pauvreté dépasse largement la classe des pauvres, elle est omniprésente et due à la précarisation du marché de l'emploi. Oui la pauvreté pose problème parce qu'elle se traduit automatiquement en angoisse collective, fond de commerce des partis populistes, c'est-à-dire les partis d'extrême droite.

Dans l'opinion publique, non, la pauvreté ne pose pas problème, parce qu'on se retrouve souvent dans une posture de résignation.

Pour expliquer cela, référence est faite au philosophe et sociologue Allemand, Axel Honneth qui nous parle du contrôle social du sentiment d'injustice. Ce sentiment d'injustice est un enjeu politique c'est-à-dire qu'il faut éviter que les gens « méprisés » éprouvent un sentiment d'injustice. La société veille donc à mettre en place des mécanismes qui visent à neutraliser tout sentiment d'injustice des groupes ou des individus. Par exemple, moi qui vis une situation de mépris social (termes de Honneth), je le vis comme une situation de normalité. C'est ce qu'Honneth appelle le contrôle social du sentiment d'injustice. Exemple développé : suppression de 3000 emplois chez ING, justifiés comme du chômage technologique dû à la numérisation de l'économie et on a oublié de réfléchir par rapport aux dividendes de l'actionariat. En présence de ce genre de rhétorique-là, on est face à ce que Honneth appelle un contrôle social du sentiment d'injustice, c'est-à-dire, on ne me donne pas les moyens pour développer une grammaire morale. Le manque de points de repères, de sémantique collective, de grammaire morale ne permet pas de formuler que cette réalité n'est pas inéluctable, qu'il y a eu un choix politique qui a précédé. Au contraire, les résistances sont isolées, la souffrance est vécue de manière solitaire avec l'impossible mise en lien de cette souffrance avec celle des autres par manque de codes communs, de grammaire morale qui permet de distinguer et de formuler le sentiment de mépris, d'injustice et de non-reconnaissance. La révolte collective n'est dès lors pas possible par

inexistence d'une grammaire morale. Exemple : Nuit debout. Dans ce mouvement de contestation, les grands absents ont été les jeunes issus de l'immigration, les jeunes des quartiers sensibles (euphémisme !). Ces jeunes-là qui sont les plus exposés à la précarisation et au chômage de masse étaient totalement absents. On a constaté par ailleurs que les participants aux nuits debout étaient des gens qui avaient un capital culturel élevé. Les jeunes particulièrement visés par les processus de désaffiliation ont été privés de toute grammaire morale et ne pouvaient pas s'inscrire dans cette mise en cause des mécanismes d'exclusion dont ils sont victimes. Honneth parle encore de déverbalisation, c'est-à-dire qu'on ne donne pas les outils pour que les gens puissent verbaliser leur souffrance et donc, la penser. Si je n'ai pas l'usage de la parole, je ne peux pas penser.

Je tiens aussi à vous parler d'un autre auteur, psychiatre et psychanalyste, Christophe Dejours, qui s'est posé la question, comment est-ce possible qu'une société puisse tolérer un tel niveau de pauvreté, un tel niveau de chômage. Au début des années 80, les analystes disaient que la société française n'aurait pas pu tolérer un chômage qui dépasserait les 4%. Dans les années 2000, Dejours se pose la question ; comment est-ce possible qu'on arrive jusqu'à 13% sans susciter des soulèvements ou une crise majeure ? Dejours au cours de ses travaux a constaté que le monde du travail est aujourd'hui traversé par une souffrance très profonde. Il parle de normalité souffrante c'est-à-dire un monde du travail malmené par une vision managériale et menacé constamment par la précarité. Cela crée selon Dejours, une normalité souffrante, c'est-à-dire des travailleurs qui doivent mettre en place des procédés défensifs, des défenses psychiques qui permettent de tenir, de perdre de la sensibilité face à sa propre souffrance mais aussi à la souffrance des autres. Cette précarité, construite par les pouvoirs constitués, paralyse tout mouvement de révolte. Dejours parle de restriction de la conscience morale. Si l'individu peut garder une sensibilité dans son environnement proximal, il perd toute sensibilité au niveau distal, c'est ainsi qu'il parle de banalité du mal, apport de Hannah Arendt, philosophe allemande, face à l'homme clivé, à la sensibilité clivée qui distingue une sphère de moralité et une autre lointaine ou étrangère.

Honneth et Dejours sont ici complémentaires. Oui la précarité pousse les individus à se cliver entre le proximal et le distal, mais nous manquons de grammaire morale pour disposer d'un horizon normatif.

Q. 1 Comment peut-on réintroduire de la grammaire morale ?

Honneth cible le discours politique, son lexique euphémisé et neutralisant qui limerait tout rapport de domination, mais il porte une attaque féroce aussi au monde de l'enseignement. Les choix de parcours scolaires ne contribuent pas à créer ces discours d'indignation et d'injustice. Mais c'est aussi le discours des médias et la manière dont il traite l'information parfois comme un programme de divertissement. Par exemple, hier soir, on interviewait Laurette Onkelinx au sujet de son opposition au budget et on le fait après un montage de ses prises de position au parlement sur fond de musique de divertissement. Ce n'est pas acceptable aujourd'hui. On ne peut pas accuser les journalistes d'être les sentinelles du système, on entre sur le terrain de l'intériorisation du discours.

Q.2 Au sujet des participants à Nuit Debout, quelles distinctions faites-vous ?

Et bien ceux qui avaient un capital culturel élevé ou suffisant mais ceux qu'on appelle les « surnuméraires », ceux qu'on n'arrivera pas à insérer sur le marché de l'emploi, les jeunes issus de l'immigration étaient complètement absents. Ce mouvement vu comme une renaissance citoyenne était pourtant marqué par la grande absence des victimes.

Q.3. Nous travailleurs sociaux qui venons après l'échec de l'enseignement ?

Il faudrait déjà pouvoir refuser le principe méritocratique de l'aide sociale. Encore faudrait-il pouvoir lever la tête, et mettre les choses en perspective sociale. On nous vend la fiction de l'égalité des chances, mais c'est une fiction qui vise à ce que chacun reste à sa place. Cette égalité des chances n'existe pas. Aux USA, 60% des jeunes de certains quartiers des villes afro-américaines, ne maîtrisent pas l'anglais et sont donc d'emblée exclus de l'enseignement et du marché de l'emploi. Comme disait

Camus, il faut commencer par nommer les choses, sortir de ce langage euphémisant fait de formules d'emprunt, il faut parler de manière authentique et là il y a un enjeu. Recommencer à parler de manière précise.

Q.4 Je suis assistante sociale au CPAS de Forest. Je tiens à vous remercier pour votre discours, pour les idées que vous avez développées. Le fait que vous soyez présent à cette journée, le fait que vous vous intéressiez à nous est une manière de montrer que la société peut changer et que nous sommes des agents qui peuvent servir à ce changement.

Yves Martens du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion.

Le changement de paradigme de l'aide à l'action sociale, jusqu'à l'activation. Comment les changements insidieux de vocabulaire ont des répercussions dans nos pratiques de travail social ?

En 1974, on a d'abord eu la loi sur le Minimax, le minimum de moyens d'existence. Camus disait aussi que mal nommer les choses participe au malheur du monde. Donc en 1974, on parle de moyens d'existence. En 1976, la loi organique est souvent vue comme une loi progressiste, bien écrite, émancipatrice, instaurant la solidarité,... Mais il ne faut pas idéaliser complètement. Les montants du minimex en 1974 sont définis par rapport aux contingences budgétaires et non par rapport à un calcul des besoins socio-vitaux ce qui serait pourtant logique quand on parle de minimum de moyens d'existence. On prévoit que ces montants seront indexés et profiteront d'un coefficient de réévaluation, prévu en 1974, il n'a jamais été appliqué. Entre les intentions d'un cadre législatif et la réalité, il y a parfois des différences fortes.

Dans l'exemple du chômage, chaque fois qu'il y avait une augmentation du nombre de chômeurs, on a durci les règles d'accès au chômage. On est encore purement dans une perspective uniquement budgétaire. Les chocs pétroliers apportent une première crise moderne lourde de conséquence sur la manière d'organiser la protection sociale. Suite aux chocs pétroliers, on durcit considérablement les conditions d'accès au chômage sur base du travail en augmentant le nombre de jours nécessaires pour pouvoir bénéficier des allocations de chômage. De la même façon, suite à la nette augmentation du chômage des jeunes, on élargit l'accès au chômage sur base des études. Récemment ce système a été massacré par le gouvernement Di Rupo sans modification similaire sur le chômage sur base du travail alors que les deux régimes étaient liés. Preuve en est que les politiques sociales sont bien plus soumises aux contingences budgétaires qu'à une vision d'aide sociale.

Dans le cadre de l'article 60§7 de la loi organique, le CPAS peut procurer un emploi le nombre de jours suffisants pour donner accès au chômage, la volonté est d'abord de corriger l'effet de la restriction d'accès au chômage sur base du travail et non une mise à l'emploi. Une mise au travail le temps d'avoir accès au chômage semble aujourd'hui difficile à concevoir. Toujours dans le même esprit, la mise au travail par un CPAS n'était pas conditionnée à l'octroi d'un minimex, c'est pourtant la logique qui prévaut aujourd'hui dans les CPAS.

La logique profondément humaine de 1976 subit une première grosse attaque en 1993 avec le *programme d'urgence pour une société plus solidaire*. En général quand on prend des mesures restrictives pour les droits sociaux, c'est toujours urgent et toujours « solidaires », mais dans les faits c'est tout le contraire. C'est donc le début de la contractualisation avec l'introduction du PIIS. Dans les années nonante, certains intellectuels et académiques critiquent l'Etat-Providence (notion inadéquate de la manne céleste). En réalité, il n'y a pas d'Etat-Providence. Il a un système de sécurité sociale basé sur les salaires mutualisés sur une logique d'approche des risques de l'existence (pension, chômage, maladie,...). Ces critiques proposent un autre concept celui de l'Etat Social Actif, termes a priori positifs. En réalité, c'est un déplacement de la responsabilité d'une situation sociale du collectif à l'individu. Dans cette logique, chacun des acteurs est censé prendre sa part de responsabilité... C'est bien loin d'être le cas pour les institutions comme les CPAS vu la responsabilisation des usagers.

En septembre 2001, le conseil des ministres donne mission à l'associatif de faire un rapport sur l'Etat social actif. Tous les problèmes constatés aujourd'hui avaient été identifiés avant la mise en place de ces mesures d'activation.

2002 la loi sur le revenu vital devenu revenu d'intégration (toujours leefloon en néerlandais) remplace la loi de 1974 sur le minimex. 1976 est donc un dispositif qui précède l'avènement de l'Etat social actif et qui pourrait permettre aux CPAS d'octroyer une aide sociale à toute personne en situation de besoin, mais cela sur fonds propres, ce qui n'est pas évident.

L'activation des bénéficiaires des systèmes de protection sociale telle que conçue fin des années nonante, ne prévoyait aucun outil pour s'émanciper, s'intégrer ou améliorer sa situation. Au contraire toute une série de ces mécanismes sont contre productifs au but qu'ils sont censés poursuivre. Alors que l'associatif et les syndicats avaient identifié ces difficultés, en matière de lutte contre la pauvreté ou de chômage, on nous redit que l'activation est le fer de lance de toute politique sociale. Il faut sortir de ce mensonge et tenir compte des travailleurs de terrain et des associations et cesser de faire culpabiliser les gens pour des problèmes collectifs contre lesquels on doit se battre collectivement.

Q.1 Service communautaire et art 60§7, mise à disposition dans l'associatif, risque de voir fondre les subsides de l'associatif ?

Le dispositif du volontariat existe déjà. Les CPAS doivent se positionner et refuser d'inclure un volontariat dans le PIIS au risque qu'il devienne contraignant. Par ailleurs, on doit craindre que des articles 60§7 soit remplacés par du service communautaire. Comme pour article 60§7, le mauvais emploi chasse le bon.

Christine Mahy Secrétaire Générale du Rassemblement Wallon de Lutte contre la pauvreté.

Préintroduction, le RWLP est en radicale opposition avec les PIIS, les atteintes au secret professionnel, le travail volontaire, le rapport social électronique,... parce qu'on estime que les assistants sociaux, s'ils ont une déontologie minimum de leur métier, s'ils sont dans des équipes où on peut discuter, c'est dans le colloque singulier entre la personne et le travailleur que doit se construire progressivement un contrat basé sur la confiance et partant de ce que les gens déposent sur la table, en disant je fais ce que je peux, avec ce que je suis, ce dont je dispose, ce que sont mes relations, pour construire le chemin nécessaire. Je trouve que c'est injurieux d'imposer aux assistants sociaux des outils de plus, et dommage que certains se rassurent avec ces outils-là parce que c'est une perte de pouvoir sur leur métier mais une perte de regard sur l'action sociale, une perte de qualité de travail en équipe, et je pense qu'il faut organiser la résistance civile des travailleurs sociaux par une forme de désobéissance qui conduit à connaître très très bien la loi pour pouvoir flirter avec les lignes et ne pas utiliser ces outils qui se retourneront avant tout contre les gens, mais aussi contre la qualité du travail social. Donc moi j'appelle les équipes à se réunir pour voir comment ils vont faire de ce document, exclusivement un document qui réussira au colloque singulier. Comment faire pour que jamais un AS n'appellera un rapport social électronique avant de demander l'autorisation à la personne ... Ca c'est une résistance qui est possible sur le terrain. Si le danger et l'agression vient bien de l'extérieur, càd du fédéral, mais c'est aussi une construction et il faut accepter de faire son auto-critique et de voir les dérives qu'on a laissé s'installer dans le champ de l'intervention sociale, parfois par des pratiques ou des propos qui n'ont jamais imaginé qu'on arriverait à des dérives aussi graves qu'aujourd'hui. Mais là on est obligé de refaire l'analyse depuis le départ et de se demander comment on fait aujourd'hui dans cette réalité-ci.

Deuxième introduction : la résistance au CETA, un exemple. Une mobilisation de la société civile, accompagnée par certains partis politiques, est arrivée à imposer une réflexion de fond par rapport au CETA. Ils ont réussi à ce que la rue pousse le politique à mener le dossier plus loin, à l'étudier etc... On vérifie que les conséquences ne seraient pas néfastes à l'industrie wallonne, à l'emploi, à la qualité de

l'alimentation,... Il faut se servir de cette réussite de la prise en compte sérieuse, du temps consacré à l'analyse, de résistances aux pressions de toutes parts, ... Si on est capable de le faire sur le CETA, on devrait être capable de la faire sur la déconstruction de la sécurité sociale. Nos politiques poussés par la société civile doivent réfléchir en amont des conséquences de leurs dispositifs. Moi je vie d'espoir de pouvoir se servir de cette expérience, pour pouvoir interpeller davantage le politique sur la réflexion et la mesure des conséquences en matière de lutte contre les inégalités.

A la question, y a-t-il des nouveaux pauvres ? J'ai envie de dire ; y a de nouvelles agressions, y a de nouveaux reculs, une intensification des agressions et des reculs qui concerne un nombre de plus en plus important à ne plus être en capacité en toute autonomie de s'organiser dans la vie et qui les oblige à passer par la case d'une aide sociale directe, que certains appelleront assistance. Aujourd'hui, il y a des travailleurs qui poussent la porte du CPAS comme il y a des femmes, des étudiants, des personnes âgées, des propriétaires ou locataires... On n'est plus capables de se chauffer, de faire face aux coûts de ses soins de santé. Il y quelque chose qui se dégingue, (perte de travail, maladie,...) et il y a un effet d'emballement. En principe le CPAS c'est le dernier filet de sécurité sociale, lorsqu'il y a un cumul de difficultés dans la vie qui font qu'on a besoin de taper le fond de la piscine pour remonter. Mais la réalité aujourd'hui c'est que les gens qui vont au CPAS restent coincés dans la case de l'aide sociale aussi bien que le travail social soit fait, d'autant plus coincés qu'on a multiplié le nombre de wagons de l'intervention sociale « sparadraps » accolés au CPAS, qui font qu'aujourd'hui les gens passent d'un wagon à l'autre, de l'insertion sociale à l'aide financière, au chèque mazout,... et qui tournent dans un giron où il faut toujours se rattraper sur un pied ou sur un autre pour être aidé. Ca c'est problématique, ce sont les agressions qui mènent à ça. Aujourd'hui il y a des excédentaires du travail, c'est la capitalisation, la financiarisation, la numérisation qui veut ça. Il y a une nécessité de déconstruction du travail pour que certains tirent plus de profit de l'organisation du travail au détriment des autres qui sont les excédentaires. Les excédentaires arrivent au chômage qui tout à coup n'est plus un droit organisé mais quelque chose qu'on doit être mérité et donc on peut devenir excédentaire du chômage et on peut arriver au CPAS, si on y arrive. Et là au CPAS, il y a aussi une organisation où on peut devenir excédentaire du CPAS... et donc tomber dans le « plus rien », le « plus rien » étant la débrouille familiale ou la débrouille individuelle, ou entre amis,... avec tous les risques que ça fait porter sur l'entité qui est dans la débrouille et tout le phénomène d'appauvrissement sur la chaîne familiale avec les droits qui ne sont pas individualisés. Donc on est en retard des politiques de logement, des politiques d'enseignement qui ferait réussir tout le monde et ajoutez à cela, une commercialisation de plus en plus importante des choses qui font partie des biens communs évidents ; l'eau coûte de plus en plus cher, l'énergie coûte de plus en plus cher... donc une déconstruction de ce qui est nécessaire à la vie, commercialisé au maximum et donc rend les gens incapables de se gérer dans ce qui est essentiel.

Ce qui est problématique dans l'engorgement à l'intérieur des CPAS, c'est qu'on entend apparaître dans le vocabulaire, on entend utiliser des catégorisations parce qu'on ne sait plus comment dire les choses, la notion du « bon pauvre » et du « mauvais pauvre ». Celui qui aura été rattrapé par la mise au chômage ou le propriétaire qui ne sait pas changer son chauffage par lui-même, qu'on excusera parce que finalement il est victime de quelque chose qui a l'air de le dépasser. Par contre des gens qui sont en beaucoup plus grande désaffiliation sociale, parce qu'ils sont abandonnés au bord de la route depuis trop longtemps par une société qui n'a rien fait pour résorber la grande pauvreté, vont être considérés comme les pauvres « encombrants » qui occupent beaucoup de temps,... A qui donnera-t-on le plus de temps ? A celui qui est tout juste « en train de », à l'autre aussi ? Est-ce que ces gens vont devenir concurrents ? Est-ce que le travailleur pauvre va devenir un concurrent de l'allocataire social pauvre ? On est déjà dans cette concurrence...

C'est donc problématique quand on parle des nouvelles pauvretés etc... Je ne sais pas si ce sont des nouvelles pauvretés, je crois qu'il faut parler des nouvelles agressions, des nouvelles déconstructions, plutôt que de nommer les gens par rapport au fait qu'ils seraient mis en difficulté.

On pourrait aussi se poser la question ; est-ce que c'est une bonne chose que tous ces gens passent par la case CPAS ? C'est une fonction plus globale par rapport à la fonction des CPAS et leur organisation. Que deviendraient les CPAS s'ils étaient vus de manière progressiste en matière de sécurité sociale, des maisons du bien-être, du bien vivre et de la sécurité sociale. Alors ce n'est plus un problème d'y passer parce qu'on vient pour des droits qui ne sont pas déconstruits par ailleurs. Ou bien est-ce que c'est le lieu de l'assistance qui dans le meilleur des cas, va être l'endroit où on peut rebondir un peu parce qu'on aura la chance de retomber sur ses pieds par ailleurs, ou le lieu où on va revenir de manière répétitive à côté de l'ensemble de la sécurité sociale.

Dans ce cadre-là les CPAS doivent se poser des questions importantes. Notamment en fonction des nouvelles législations. Je pense – je le mets comme un pavé dans la marre- au service d'insertion sociale par exemple. Si on réfléchit à la législation sur le travail volontaire. Est-ce qu'il est encore intéressant, c'est une question à se poser, que les CPAS soient porteurs d'un service d'insertion sociale, qui pourrait très vite être l'endroit accélérateur de la mise au travail volontaire de gens. Il suffit de voir comment on a dévié les missions initiales des services d'insertion sociale pour être mis au début de la chaîne de l'insertion ... Je pense que les CPAS doivent réfléchir sur ce qu'ils veulent continuer à être l'institution de la mission initiale de la loi organique et par rapport à l'ensemble des satellites qui gravitent autour des CPAS. Parce que le risque pourrait être d'être le lieu de la masse de plus en plus grande des « rebus » de la société, les excédentaires,... ou bien est-ce que les CPAS doivent réfléchir à comment ils reviennent sur la loi organique, sur le RIS ... C'est un grand débat. J'ai personnellement toujours pensé que c'était intéressant de faire travailler les académies sur leur capacité à recevoir des gens qui ont moins d'argent pour venir faire de l'art chez eux, que les guichets de l'énergie soient plutôt dotés d'assistants sociaux pour que les gens qui ont des choses à régler en matière d'énergie parlent d'abord d'énergie mais peut-être avec une accessibilité à d'autres informations que de faire passer tout par les CPAS, par la case vue comme le lieu de l'éventuelle assistance sociale. Je ne crois pas que cette discussion-là ramènerait le CPAS à un bancontact. Quand on dit ça, on minimise la raison initiale pour laquelle les gens viennent dans un CPAS. Il faut appeler un chat un chat. La raison initiale majoritaire pour laquelle les gens s'adressent à un CPAS parce qu'il n'y a pas assez d'argent dans le portefeuille pour supporter l'entièreté de ce qu'on doit assumer dans la vie. Or le travail pour acquérir ses droits c'est un travail plein et entier qui vaut tout son pesant d'or. Donc mettre en concurrence les autres missions du CPAS avec celle-là, pour ne pas être un bancontact, c'est une réflexion qui est un peu courte et je pense qu'il faut mettre cette discussion-là sur la table. On fête les 40 ans, moi je ne sais pas ce que ce sera dans 10 ans les CPAS, peut-être qu'il y aura assez avec des bonnes secrétaires générales bien formées à remplir des documents à mettre la croix dans la bonne case, pour pouvoir accorder un droit. Si c'est vers ça qu'on va, ce serait bien que le secteur se saisisse de ce qu'il veut devenir, avant qu'on continue à faire de lui ce qu'il ne veut pas être . Quand je vous apporte cette discussion, ce n'est pas pour vous montrer une bonne direction, c'est "est-ce qu'on retrouve la force comme vous essayez de le faire que ce soit ceux qui sont visés par la mission qui soient ceux qui la redéfinissent pour essayer de contrecarrer ceux qui décident pour vous, pour nous, pour tout le monde ce qu'ils en font?"

Q1. Au sujet du travail volontaire, n'y a-t-il pas un risque accru de faire une distinction entre les « bons et les mauvais pauvres. Idem d'un CPAS à l'autre, selon l'orientation politique, qu'il soit fait un usage plus ou moins contraignant du travail volontaire ?

CM. Pour rencontrer beaucoup de gens en Wallonie et en Flandre, je pense que rouge, bleu, orange ... on trouve de tout hein ! On trouve des rouges qui sont extrêmement dans l'exclusion comme on peut trouver un bleu qui ne l'est pas. N'oublions pas non plus que l'expérimentation du travail volontaire devenu obligatoire, vient d'une présidente de CPAS SPA à Anvers, très soutenue par la direction du SPP intégration sociale, bien avant ce gouvernement-ci. Avec bien sûr un effet d'aubaine pour ce gouvernement. Une partie de l'administration a mis la pantoufle gauche et une partie des gouvernements précédents qui a mis la pantoufle droite au gouvernement actuel. L'autonomie

communale va faire que certains vont se servir du travail volontaire plus que d'autres évidemment que ça va exister. Il y aura donc des endroits où on laissera à l'équipe sociale l'autonomie d'aller dans ce sens-là ou pas. Le drame aussi c'est que la pression va gagner en puissance sur les CPAS. N'oublions pas que les communes les plus pauvres sont les communes où il y a le plus de monde dans les CPAS et où c'est le plus difficile d'organiser -parfois ça amène plus de moyens c'est vrai- mais en attendant il y a la quantité qui confronte les gens dans leur quotidien à la capacité à être résistants à la question de « tout compte fait, c'est quand même un peu vrai, hein... »

Le « bon pauvre » et le « mauvais pauvres » c'est déjà à l'œuvre. Mais cette réalité de société fait qu'on va de plus en plus vers ça. Le problème est que ça reposera de moins en moins sur ce que l'assistant social ou l'assistante sociale pourra faire, c'est que les gens en allant vers l'institution, ils présupposent ce qu'on va attendre d'eux, en ayant intégré les images qu'on a d'eux, ce que les médias disent d'eux, ... ils vont parfois eux-mêmes induire une orientation qui ne leur convient pas parce qu'ils se conforment à ce que l'institution doit entendre. Et c'est terrible mais on ne peut pas en vouloir aux gens qu'ils essaient de réagir le plus intelligemment possible... Forcément les gens se racontent leurs histoires et donc se dirigent vers l'institution avec une organisation de la pensée pour se conformer à l'institution. Ce qui peut occasionner des quiproquos qui vont toujours se retourner contre la personne.

Jacques Fierens Philosophe du Droit et Professeur à l'Université de Namur

Le regard sur le pauvre et l'accès aux droits de tous.

Ma conviction est que le travail social, le travail des responsables de CPAS, le travail des universitaires lorsqu'ils se préoccupent de la pauvreté, le travail des avocats ou des juges dépend fondamentalement du regard qui est porté sur le pauvre et il en va de même de la loi. Les lois dépendent d'un regard sur le pauvre. La question de l'accès aux droits, c'est aussi ce regard qui va permettre ou non l'accès aux droits de tous.

Alors en parlant de regard et je me suis proposé de vous emmener en balade dans l'univers de la peinture. Peut-être que les artistes ont quelque chose à nous apprendre. Peut-être qu'au fond la solution serait que le travailleur social, le prof d'unif, l'avocat ou le législateur, ait un regard d'artiste sur le pauvre.

Alors je vais faire deux étapes chronologiques ; la première au XV^e-XVI^e siècle et ensuite à la charnière du XIX^e et du XX^e siècle.

Au XIII^e siècle, c'est le début des villes et aux XIV, XV^e et surtout XVI^e siècle, on voit le triomphe des marchands, c'est aussi l'installation du libéralisme, du capitalisme. C'est le moment où l'assistance publique va commencer à exister, contre la charité qui était confiée jusque-là aux organes religieux. Vives, né dans les Pays Bas espagnols, a vécu la plupart de sa vie à Bruges et il s'est rendu célèbre parce qu'il a inventé une forme d'assistance publique qui a été mise en pratique à Ypres. Alors voilà le regard qu'il a sur les pauvres, qui n'est quand même pas tout-à-fait réjouissant, malgré la distance : « ces mendiants, qui ne sont que vices crimes et délits » et il vous admire déjà anticipativement, vous les travailleurs en CPAS, puisque « vous consentez à vous occuper d'eux ». Explication sur la pauvreté, bien sûr c'est un « jugement mystérieux d'un dieu très juste, c'est l'occasion d'apprendre et d'exercer sa vertu ». Puis il y a l'obligation de travailler. Jusque-là on ne se préoccupait pas tellement de faire travailler les pauvres, c'est à partir du moment où le capitalisme s'est imposé, que cela n'a pas cessé. On y retrouve donc cette idéologie du travail dont je ne dois préciser qu'elle est régnante aujourd'hui. En même temps que nous disent les artistes de l'époque, le célèbre tableau de **Breughel, les estropiés**?



On s'est demandé si ce tableau était une moquerie à l'égard des mendiants mais non parce que l'artiste lui-même a écrit en vieux flamand au verso du tableau «Courage les estropiés ! Que vos affaires s'améliorent ! » On pourrait s'interroger sur la signification de cette femme qui s'en va avec la sébille, est-ce qu'elle la vole, est-ce qu'elle la confisque ? On trouve aussi une caricature des différentes classes sociales (indication des couvre-chef) ; moquerie des rois, moquerie du clergé, moquerie probablement des militaires, allusion à la classe paysanne. Personne n'a résolu le mystère des queues de renard, pourquoi des queues de renard, peut-être le signe d'appartenance à une certaine catégorie de mendiants.

A la même époque, voici une famille de roms, une famille de gitans avec l'exclusion hors de la ville, avec le nombre d'enfants qui pose question.

Et plus tard Chez **Rembrandt**, au XVII^e siècle, vous voyez une scène qui est très fréquente aujourd'hui et qui me semble être un regard de respect sur le pauvre.



Deuxième étape chronologique, je voudrais vous parler d'un artiste qui a vécu à Molenbeek. J'ai calculé sur google map, ça fait 5 km à peu près. Qu'est-ce qui est commun avec ce quartier-ci et le Molenbeek de cet artiste ; c'est le canal, c'est l'industrie. A la fin du XIX, début du XXè, c'est la première fois que je viens ici (BRASS) mais cela doit dater de la fin du XIXè. Le canal est la source de la prospérité de ces quartiers. Il y a donc un artiste qui va vivre à la charnière du XIXè et du XX, il est mort en 1940 et qui va appartenir à ce qu'on appelle la peinture sociale. Je vous propose de faire défiler 6-7 tableaux de cet artiste, et vous devez deviner, et voir, ce qui est commun à chacun de ces tableaux. Cherchez plutôt dans le décor que dans la représentation des pauvres eux-mêmes. Ces tableaux représentent le Molenbeek de la fin du XIXè.







Qu'est-ce qui est commun?

- L'eau ; signe de mort, le chemin, la barrière ou les murs ... présence des enfants très souvent, des symboles et allusions au travail industriel, des usines inaccessibles, le vent qui joue dans les arbres, les sabots et peut-être même le son des sabots, des enfants qui souffrent,...

Voilà des pauvres qui sont lancés indéfiniment sur des chemins où ils souffrent où ils sont courbés, ils sont entourés d'eau, ils se heurtent sans cesse à des barrières, à des clôtures ou à des murs, singulièrement des murs blancs ...

Dans le triptyque "Les Emigrants", on les voit regarder en arrière vers quelque chose qu'ils quittent et puis tournent leur regard vers la suite du chemin pour finalement aboutir, tout en restant séparés des villes par l'eau, à un mur qui les force à tourner vers rien du tout, vers l'eau, vers la mort...

On retrouve bien sûr des allusions aux combats marxistes (drapeau rouge dans le vent) et les casquettes qui composent comme un chemin de pavés et on est coupé des usines, d'un travail, encore une fois par de l'eau. Comment passer de l'autre côté ?

Dans « Retour des champs » on retrouve des murs blancs qui séparent du village et de l'église (l'artiste est un bouffeur de curés). Il estime aussi et c'est une dénonciation qui me semble tout-à-fait fondée que les pauvres et les travailleurs sont exclus des églises et de l'Eglise. L'eau est toujours présente comme une menace et non comme un bienfait.

Dans "Les intrus", vous voyez ces gens chassés de la lumière vers l'ombre et effectivement le son des sabots sur le chemin, les enfants qui ne comprennent pas, eux qui ne sont effectivement responsables de rien, et un escalier qui ne mène qu'à l'eau. On identifie les villageois qui les chassent et l'église qui ne les a jamais accueillis.

C'est donc Monsieur **Eugène Laermans** qui a vécu Rue des Quatre Vents à Molenbeek et qui a eu son petit succès dans l'histoire de la peinture comme un des fondateurs belges de l'impressionnisme. Il y a pourtant eu peu d'expositions et de publications qui lui ont été consacrées. Il appartient au mouvement de la peinture sociale.

C'est pendant que Laermans peint ceci qu'une loi a été promulguée, la loi du 10 mars 1925, celle qui a créé les commissions d'assistance publique dont les CPAS sont les héritiers. On est loin d'une réponse adéquate en 1925, l'assistance publique n'est nullement un droit, il n'y a pas moyen d'en réclamer le respect devant les tribunaux. Il faudra effectivement attendre 1974 pour ce qui est du minimum de moyens d'existence ou 1976 pour que soit affirmée une loi qui consacre les droits fondamentaux.



Comme avocat, j'ai vu cette scène (arrestation), j'ai vécu et j'ai été impliqué dans cette scène qui s'est répétée en 2008, lorsqu'une personne qui mendiait avec deux enfants à la gare du Midi a été condamnée par le tribunal correctionnel de Bruxelles à 18 mois de prison ferme. A l'époque elle avait 20 ans et le petit était encore au sein.

Cette scène-ci également, qui se répète depuis 7 ans chaque année, demandez au Délégué Général aux Droits de l'enfant, chaque année, lorsque le Samu Social de Bruxelles ferme ses portes, des familles sont mises purement et simplement sur la rue. La loi de 1976, je ne sais pas où elle est ! La convention des droits de l'enfant je sais pas où elle est ?!

Donc cette loi du 8 juillet 1976 qui porte cette notion problématique. Vous en avez discuté ce matin, la dignité qu'est-ce qui détermine son contenu? Oui c'est une notion tellement problématique que dans la loi de 2002, la loi sur l'intégration sociale, le législateur a bien pris garde de ne pas réintroduire la notion de dignité humaine dans la loi. On en parle dans les travaux préparatoires mais elle n'est pas reprise dans le texte. L'influence de Kant est certainement très importante. Si je paraphrase Kant, il y a des choses qui peuvent faire l'objet d'un contrat, et il y a des choses qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat. Ce qui ne peut pas faire l'objet d'un contrat, et aujourd'hui, je crois qu'il aurait ajouté ; même d'un contrat d'intégration, c'est ce qui a une dignité, écrit-il. Et seuls les humains ont une dignité. Si vous allez sur le site du SPF Justice, là où moi je vais chercher les textes applicables en Belgique, depuis les Conventions jusqu'aux arrêtés, et que vous tapez "dignité", vous allez voir que dans les textes applicables en Belgique, il y a à peu près 200 occurrences où on parle de "dignité" dans le droit . Mais la dignité c'est aussi le concept central des Droits de l'Homme, c'est celle que vous trouvez dans une des toutes premières versions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Du coup est-ce qu'il ne faut pas inverser la proposition et dire ; Tant qu'il n'y a pas de dignité reconnue, tant qu'il n'y a pas de dignité dans le regard sur les pauvres, comment voulez-vous que les gens accèdent à leurs droits fondamentaux ?

Mon cabinet d'avocats a été situé là (le long du palais de justice de Bruxelles) pendant 30 ans. Là en face, par cet escalier, il y a une entrée qui mène au parking des magistrats et ensuite au palais de justice. Si vous montez cet escalier, vous allez voir dans l'épaisseur du mur ici, des niches comme celle-là. Pendant des mois, pendant l'hiver 2014-2015, il y a un type que j'avais surnommé le fantôme du palais de Justice, il y a un type qui a dormi là. Je trouvais que la réalité de cet homme (ou je n'en sais rien, on voyait ses hardes et sa paille, les voisins venaient déposer un bol de soupe) mais la force

symbolique de l'existence de cet homme, là, m'a paru saisissante. Comment cela se fait que dans le Belgique de 2015, comment ça se fait qu'avec tous les droits que ce type avait, le droit à la dignité humaine, tous les droits des droits de l'homme dans les conventions internationales, tous les droits qu'il avait selon la législation belge, comment cela se fait que ce type n'a jamais pu traverser la rue pour venir sonner au cabinet d'avocats ? Comment cela se fait que ce type n'a jamais pu gravir les escaliers jusqu'en haut pour aller demander justice à des juges ? Peut-être que la réponse est ; A cause du regard qui est porté par les lois, par les avocats, par les juges, par le législateur, sur sa situation...



Voilà un dernier tableau de Laermans. Je trouve qu'il y a une expression de dignité sur ce visage-là. Je crois que Laermans a capté chez ce vieux jardinier, cette dignité, qui n'appartient qu'à l'espèce humaine disait Kant, et que cela nous encouragerait, tout professionnel que nous sommes, à aborder les pauvres avec un regard d'artiste.

Conférence gesticulée de Thierry Barez "Un pauvre c'est comme un compte en banque, cela se gère"

J'ai jamais été un mauvais, j'ai jamais été un bon, j'ai toujours été un homme moyen.

Le pire avec le moyen c'est qu'il pense qu'il a ce qu'il mérite. Que les sommets sont atteints par ceux qui le veulent vraiment. Un moyen ça va à l'usine ou ailleurs, du moment qu'il ne fasse pas trop de bruit, enfin, on l'espère !

En dessous du moyen, il y a le précarisé, le chômeur, le pauvre. Le problème avec le pauvre, c'est qu'il coûte de l'argent à l'Etat, au moyen. C'est pour ça qu'il faut le contrôler, l'activer, et surtout le surveiller. Parce que du travail il y en a, il suffit de le trouver, enfin, c'est ce qu'on dit !

Évidemment, un pauvre, un précarisé, une petite gens ça se gère ! C'est même un des principes d'une société capitaliste. Mais pour ça il va falloir les empêcher de tourner en rond (sic), il faudra les diviser, les angoisser, sans oublier de les reproduire à l'école.

Dans mes révoltes, mes interrogations, dans le rôle que je prends ou que je ne veux plus prendre, cette conférence vous emmène dans les coulisses de ces stratégies de domination diablement efficaces.¹

¹ www.conferences-gesticulees.be/?page_id=49

RESUME DE LA JOURNEE SOUS LA FORME DE REPONSES AUX QUESTIONS DES JEUNES EN INTRODUCTION

- « Toute personne », un droit universel ou conditionné à certains critères, lesquels ?

L'utopie de 1976 porte bien sur l'accès à l'aide sociale. Les conditions sont fixées dans la loi de 1974 sur le minimex. En 1993 pour les jeunes c'est l'apparition du PIIS qui marque le début de la contraction de l'accès à l'aide sociale. En 2002 le tournant de l'Etat Social Actif introduit la condition de la disponibilité au travail. Cette tendance à la restriction du droit à l'aide sociale s'est renforcé de réforme en réforme. 2016 marquera une étape supplémentaire par la généralisation du PIIS.

- Quid de l'aide sociale ? quel est le rôle de l'assistant social ? passeur ou contrôleur ?

Si le travail social d'accompagnement nécessite du temps, une relation de confiance, de l'empathie, les conditions sont réunies pour être un passeur. Toutefois les témoignages relèvent la pression répercutée dans le contrôle des usagers.

- Qu'est-ce que la dignité humaine ? Qui la définit ? l'usager ? l'assistant social ?

Il ressort de la matinée que la dignité humaine est une valeur fragile, à la fois universelle et subjective, une utopie à défendre. L'exposé de Jacques Fierens démontre en outre la puissance du regard et de la considération que le travailleur social ou tout autre personne peut porter sur une personne en situation de pauvreté. Le regard d'artiste invite à la dignité.

- La collectivité perçoit-elle encore sa participation à l'aide sociale comme un devoir de citoyen ?

L'exposé de Stefano Guida apporte des pistes de réflexion : responsabilisation individuelle et angoisse collective, assortis d'un manque de grammaire morale semble déconnecter le risque de pauvreté et la perte de sensibilité à la souffrance des autres et ainsi à une conscience de solidarité.

- Le CPAS est-il encore en mesure aujourd'hui un aide préventive ?

L'Etat social actif et la contractualisation de l'aide sociale tels qu'exposés par Yves Maertens éclairent les mutations de l'aide sociale. Christine Mahy appelle le secteur de l'aide sociale à choisir et faire entendre sa vision et son expertise de ce qu'il veut devenir.

- Les outils comme le PIIS permettent-ils aux assistants sociaux de proposer une aide sociale, a fortiori préventive ?

PIIS et "service communautaire" apparaissent pour nos intervenants comme de l'avalissement ou du contrôle des pauvres, en vue de faire des distinctions excluantes des méritants et des autres. Le CVTS pose des balises très claires sur les limites à défendre pour poursuivre le travail social de qualité.

40 ans plus tard les CPAS sont dos au mur, acculés à muter vers la relation de contrôle et de renoncer à l'accompagnement social. A moins que...